

Modification des frais de gestion

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement
régé par le code des OPC promulgué par
la loi 2001 – 83 du 24 Juillet 2001

La Compagnie Gestion & Finance (CGF), intermédiaire en bourse et gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP », porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'une modification a été portée aux frais de gestion qui, initialement prévus à 0,5% hors taxes de l'actif net du fonds, sont portés à 0,4% hors taxes de l'actif net du fonds.

Cette modification entre en vigueur trois jours ouvrables après la publication de cet avis.